REUSSIR l'Anjou agricole

# JUSTIFICATIF DE PARUTION

**Identifiant annonce : 7352334401**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7352334401

Cette annonce a été mise en ligne le **30 décembre 2023** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

ACT CONSEIL Angers — Notaires de France

---

## AMÉNAGEMENT DU RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Emilie JOURNAULT, Notaire au sein de la Société d'Exercice Liberal A Responsabilité Limitée «ACT é CONSEIL », titulaire d'un Office Notarial à ANGERS (Maine et Loire), 2 rue Auguste Gautier, CRPCEN 49004 , le 29 décembre 2023, a été effectué un aménagement de régime matrimonial par apport d'un bien propre de Madame Claude MOREL-POIRIER, situé à BOUCHEMAINE (49080) 15 quai de la Noë, à la communauté et adjonction d'une clause de préciput à leur régime matrimonial, entre :

Monsieur Denis Jean André MOREL, ingénieur, et Madame Claude Ismaële Marie POIRIER, modéliste, demeurant ensemble à 8050 HAMMAMET (TUNISIE) Cité Mami.

Monsieur est né à CHATEAU-GONTIER (53200) le 24 juin 1971,

Madame est née à ANGERS (49000) le 10 février 1970.

Mariés à la mairie de PELLOUAILLES-LES-VIGNES (49112) le 27 juin 1998 sans contrat de mariage préalable à leur union

Soumis au régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, pour avoir désigné la loi française applicable à leur régime avec effet rétroactif, suivant acte reçu par Maître Emilie JOURNAULT, notaire à ANGERS, le 9 mai 2023.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet d'autre

modification.
Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Non résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.*
*Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**David SHAPIRO**
**Représentant permanent de Médialex**